Cliché pris lors du programme LIFE râle des genêts (1994-2001) © RSPB

Le râle des genêts
dans la Prée à Couvin

Alain Bouchat

Jean Laroche

Ph. Ryelandt

Thibaut Goret

La plaine de l'Eau blanche d'Aublain, à Boussu-en-Fagne, abrite certaines années le râle des genêts. Cette étendue appelée la Prée est constituée de prairies humides, de marais et d'un superbe bocage. La réserve naturelle Natagora du même nom y occupe actuellement plus de 100 hectares. En 2015, trois chanteurs séjournent dans le site. Histoire d'une nidification possible.....

AFFRONTEMENT SOUS LES HAUTES HERBES

3 juillet. L'été est déjà bien installé, les températures grimpent en flèche et les nuits sont douces. Michael Leyman s'attarde en soirée dans la plaine de l'Eau Blanche, à proximité de la réserve de la Prée. Une locustelle chante encore dans les prés, les jeunes moyens-ducs appellent, un renard glapit au loin. Le grand-duc rôde, mais on ne l'entend ni le voit. Un grincement métallique s'échappe soudain de la prairie, un autre lui répond, puis un troisième. Les cris se répètent inlassablement, sur un rythme régulier. La plaine résonne de ce combat invisible. Que se passe-t-il ? Trois râles des genêts s'affrontent. Leur chant est un "crex crex crex" qui porte loin dans la nuit. L'oiseau est principalement nocturne. Les femelles s'approcheront de celui dont la voix les attire le plus; la suite se déroule à l'abri des herbes hautes. (Voir encadré 1).

BRANLE-BAS DE COMBAT

Charles Dordolo repère les chanteurs quelques heures plus tard, avant l'aube. Il prévient alors Mr. Laroche, chef de cantonnement du DNF ainsi qu'Alain Bouchat, conservateur de la réserve de la Prée. Le Cantonnement de Couvin réagit promptement et l'Agent des Forêts Philippe Bodart contacte immédiatement les agriculteurs potentiellement concernés. Il est en effet nécessaire de retarder les fauches pour permettre à nos râles de mener à bien leurs nichées. Les agriculteurs acceptent de postposer leur fauche en attendant que les parcelles à protéger soient déterminées. Nous devons suivre les chanteurs et les localiser précisément afin de savoir s'ils se fixent et dans quelles parcelles. Nous battons le rappel des membres de la Commission de gestion et de la Régionale ESM. Nous nous organisons pour que des observateurs soient présents chaque nuit. Et le suivi commence....

PIÈCE DE THÉÂTRE À RIDEAUX FERMÉS

Nous allons alors tenter de comprendre ce qui se passe sans jamais voir les oiseaux ni entendre les femelles. Dans les jours qui suivent, l'affrontement se poursuit et deux mâles se déplacent (ou certains partent et d'autres arrivent, il ne faut rien exclure).

Le soir tombe, les râles vont bientôt chanter... © A.Bouchat

Dans la nuit du 6 au 7, un des individus semble bien cantonné. Il est maintenant seul dans sa parcelle, c'est le vainqueur du duel, ...et son chant devient intermittent. Selon les spécialistes, c'est le signe de la présence d'une femelle. Les deux autres chanteurs sont alors à plus d'un kilomètre. Ils y poursuivent leur empoignade, chantant puissamment très près l'un de l'autre. Au cours des nuits suivantes, la situation se stabilise: le mâle cantonné est chaque fois contacté au même endroit, les deux autres sont entendus irrégulièrement puis plus du tout. Sans pouvoir séduire de compagne, auraient-ils quitté la scène? La prudence est de mise: ce ne sont que des interprétations. Cet oiseau mystère est parfois bien présent quand on ne l'entend pas!

TRIANGULATION

S'il est aisé de déterminer la direction d'où vient ce chant, il est bien plus difficile d'estimer la distance nous séparant de l'oiseau. Le 11 en soirée, nous décidons alors de nous répartir en trois petits groupes afin de localiser précisément les chanteurs. Le mâle cantonné sera localisé en croisant les directions de chants entendus. Les deux autres ne chanteront pas cette nuit-là, ni les suivantes d'ailleurs. Lors d'une réunion sur le terrain avec le Cantonnement, nous fixons précisément les parcelles à protéger de la fauche.

Détermination des parcelles à protéger : P. Bodart, J. Laroche, A. Bouchat, M. Leyman © D. Plouvier

Le territoire du râle fait 4 ha minimum, nous en protégerons plus de 6. La fauche y est reportée après le 15 septembre. Les agriculteurs concernés seront indemnisés par la Région Wallonne *(Voir encadré 2, page 13).*

FIN DE LA REPRÉSENTATION, MAIS LE PLUS IMPORTANT SE JOUE

Dans la nuit du 22 au 23 juillet, notre chanteur cantonné est entendu pour la dernière fois. La pièce aura duré 20 nuits. Un grand merci à tous les observateurs qui n'ont pas laissé une seule nuit sans présence. Le territoire est protégé, et la reproduction peut se poursuivre. Réussira-t-elle? Combien de poussins s'envoleront-ils? Plusieurs femelles couvent parfois près d'un chanteur. On se prend à rêver... Nous ne connaîtrons jamais la vérité Nous nous sommes interdits toute investigation qui risque de perturber cet oiseau si rare. Cette plaine est son dernier refuge permanent en Belgique (voir encadré 3).

NOUS PROPOSONS, LE RÂLE DISPOSE

Comment faire pour encore mieux accueillir le "roi des cailles"?

Dans les parcelles mises en réserve, aucun engrais n'est épandu. Les fauches appauvrissent légèrement le sol, si bien que l'herbe n'est pas trop dense: la maison est prête. Aucun pesticide n'est utilisé: les insectes et autres animaux peuvent s'y développer à foison. La table est dressée. Une fauche tardive est pratiquée après le 15 juillet, et un cinquième de chaque parcelle est laissé intact pendant un an (zones refuges). Si le râle est entendu, la fauche est retardée après le 15 septembre. Mais l'oiseau mystère est parfois présent sans pratiquement chanter. Alors comment faire? Nous mettrons en place en 2016 un nouveau régime de fauches sur certaines parcelles: une première fauche très précoce et une seconde fauche après le 30 septembre. De la sorte, il y aura toujours dans la plaine des parcelles permettant la réalisation du cycle complet de reproduction de notre vedette. Le projet Life actuellement en cours (voir encadré 3) nous permet d'agrandir la réserve par achats de terrains, et d'activer la restauration des prairies. La maison s'agrandit. D'autres mesures suivront, et le râle décidera.

Octobre 2015: les prés sont fauchés, les râles sont en migration. Rendez-vous l'année prochaine. ©A.Bouchat

L'INDISPENSABLE COLLABORATION DES DIFFÉRENTS ACTEURS

La protection du râle a nécessité la collaboration des observateurs bénévoles, de plusieurs employés de Natagora (département études et département protection), des agriculteurs, du Cantonnement DNF, de la Commission de gestion et de la Régionale ESM. Qu'ils en soient tous sincèrement remerciés. Et l'an prochain ...nous attendrons le râle avec toujours la même impatience.

CARTE D'IDENTITÉ ET BIOLOGIE DU RÂLE DES GENÊTS

Le râle des genêts ressemble à une grande caille, d'où son surnom de "roi des cailles" Il n'est cependant pas apparenté aux gallinacés (caille, perdrix, faisan), mais bien aux râles et marouettes.

On le distingue de la caille par sa silhouette plus élancée: les pattes et le cou sont plus longs. Sa teinte générale est le roux sauf la tête et la poitrine qui sont grises. A l'envol, les ailes déployées sont rousses et les pattes dépassent de la queue.

C'est un oiseau migrateur: il hiverne en Afrique sud-orientale et revient en Europe et en Asie occidentale dans le courant des mois d'avril et de mai.

Son nom vernaculaire peut induire en erreur, car son biotope préféré n'est pas dans les genêts. Il niche généralement dans des prés de fauche, mais aussi dans des zones marécageuses, des champs de céréales, ... où le couvert végétal, suffisamment "fluide", lui permet de se déplacer aisément pour la recherche de sa nourriture: insectes, petits mollusques, lombrics, petits batraciens, feuilles, graines, etc. Si la hauteur de l'herbe des sites de nidification est insuffisante (moins de 25-30 cm), les oiseaux se cantonnent dans des "lits d'iris", des massifs d'orties ou de petites friches dont la hauteur permet aux oiseaux de s'y cacher.

Au printemps, les couples semblent se répartir discrètement sur une infinité de sites potentiels à cette époque. Ceci pourrait expliquer le nombre très faible de données printanières dans nos contrées. Les conditions météorologiques influencent sans doute ces installations. Par exemple, un printemps plutôt pluvieux et pas trop froid pourrait amener l'installation d'un plus grand nombre d'oiseaux dans une région car la croissance végétale correspond aux attentes de l'espèce. Si le fauchage n'est pas trop précoce, les nichées pourraient être menées à bien. La couvaison dure 16 à 21 jours. Le nombre d'œufs se situe entre 8 et 11 et est de 6 à 7 pour les pontes de remplacement. Les poussins cherchent eux-mêmes leur nourriture à partir du troisième ou quatrième jour. Ils volent après plus ou moins trente jours et sont indépendants après 5-6 semaines. Des femelles qui couvent au 15 mai pourraient être disponibles pour une seconde ponte de fin juin à début juillet. C'est d'ailleurs à cette époque que la population des mâles se détecte le mieux. A cause de la fenaison ou des ensilages, le nombre de sites est beaucoup plus restreint en été. La concurrence entre les chanteurs s'accroit. On considère que des oiseaux qui émettent en continu durant des nuits entières leurs extraordinaires cris "crex-crex" ou "erp-erp" très rêches et bruyants ne sont pas (encore) appariés. Par contre, lorsque le chant devient plus épisodique, moins sonore et plus diurne, cela signifierait qu'une nouvelle couvaison commence.

En définitive, pour assurer le cycle complet de la reproduction des râles, un couvert herbacé doit être présent quasi continuellement de mai à l'automne. Jadis, c'était souvent le cas. Les petites surfaces étaient exploitées lentement et alternativement. Avec des méthodes de fauches peu mécanisées, la moisson des céréales se terminait souvent encore au mois de septembre.

Le couvert en fin d'été et en début d'automne est également indispensable pour offrir des zones refuges aux adultes totalement déplumés pendant quelques semaines lors de la mue.

Après toutes ces péripéties, les râles s'en retournent en Afrique. Leurs déplacements se font au gré de la pluviométrie sur d'immenses territoires de l'Afrique entière. Quelle bête!!!

Râle des genêts lors d'une étude par radio-tracking en Bulgarie ©Ph. Ryelandt

MISE EN PLACE D'UNE ZONE DE PROTECTION TEMPORAIRE DU RÂLE DES GENÊTS DANS LA PRÉE À DAILLY

En Région Wallonne, le râle des genêts est une espèce intégralement protégée au travers de la loi sur la Conservation de la Nature et de ses divers arrêtés d'application. Cela signifie qu'il est interdit de porter atteinte intentionnellement aux individus de cet oiseau (adulte mais aussi œufs, oisillons) et à son habitat. Afin de faciliter la protection de l'animal, de ses couvées et de son habitat, une procédure d'indemnisation des agriculteurs est prévue et activée chaque fois que nécessaire.

En juillet 2015, c'est dans ce cadre que s'est déroulée la mise sous protection temporaire de prairies de fauche sur la commune de Couvin.

Ainsi, début juillet, la présence de plusieurs mâles chanteurs du Râle des genêts est observée par des naturalistes. Les informations proviennent de différentes sources, elles se recoupent, elles sont transmises au cantonnement DNF de Couvin.

Forts des informations recueillies, une réunion de terrain est organisée le 10 juillet entre le DNF et les naturalistes. Cette concertation permet de poser les limites d'une zone reprenant 6,408 ha de prairies de fauche où l'oiseau devrait probablement nicher en 2015, zone qu'il faut tenter de protéger pour garantir la quiétude des râles: l'idée est d'y interdire la fauche jusqu'au 15 septembre.

Débute alors la phase d'information auprès des agriculteurs occupants concernés. Le DNF de Couvin rencontre les agriculteurs. Chaque agriculteur se voit notifié une fiche de constat de la présence du râle des genêts au sein de ses parcelles.

La négociation entre le DNF et les agriculteurs est alors entamée. Après concertation et accord, chaque agriculteur reçoit une proposition de convention. Le document reprend les limites des parcelles concernées, l'indemnisation proposée par la Région wallonne et l'engagement de l'agriculteur à différer la fauche jusqu'au 15 septembre.

Grâce à la collaboration des naturalistes, des agriculteurs occupants et du DNF une zone de protection temporaire voit ainsi le jour et permet de garantir la quiétude du râle sur cette partie du territoire pendant la période de nidification. Avec l'espoir de la réussite des couvées ...

Le roi des cailles comme on ne le voit jamais !
©S. Harvencik

TROIS PROCÉDURES DE FAUCHAGE FAVORABLES À LA NIDIFICATION DU RÂLE DES GENÊTS

Projets LIFE, MAE et mesures de gestion en faveur du râle des genêts

Une grande partie des prairies en réserves naturelles Natagora situées en Fagne-Famenne (environ 250 hectares) ont été acquises entre 1994 et 2001 dans le cadre des deux projets LIFE qui ciblaient le râle des genêts. Ces prairies ont été remises à des agriculteurs pour les gérer à certaines conditions: interdiction d'engrais, maintien de zones refuges et fauche après le 15 juillet.

Parallèlement à la création de ces nouvelles réserves naturelles, débute en 1995 le programme agro-environnemental en Wallonie avec notamment la mesure "prairie de fauche très tardive". Cette méthode agro-environnementale (MAE), remplacée en 2005 par la "prairie de haute valeur biologique" - mieux rémunérée et mieux encadrée grâce à la présence de conseillers - permettra aux agriculteurs gérant les prairies de manière extensive, et en particulier celles situées en réserves naturelles, d'obtenir une prime.

Actuellement, le projet LIFE Prairies bocagères (2012- 2019) vise notamment à restaurer botaniquement les prairies de Fagne – Famenne qui ne sont pas dans un bon état de conservation (voir à ce sujet les articles dans le Clin d'œil n° 13 et dans le présent numéro). Cela doit passer parfois par une modification du régime de fauche. Des fauches plus précoces sont évidemment interdites en cas de présence d'oiseaux nichant au sol, la priorité restant bien-sûr la protection d'une espèce rare comme le râle des genêts.

NDLR: La rédaction remercie tout particulièrement Philippe Ryelandt pour la mise à notre disposition de photos rares et difficiles à obtenir. Dans son milieu naturel, notre roi des cailles est en effet infiniment moins aisé à voir qu'à entendre!

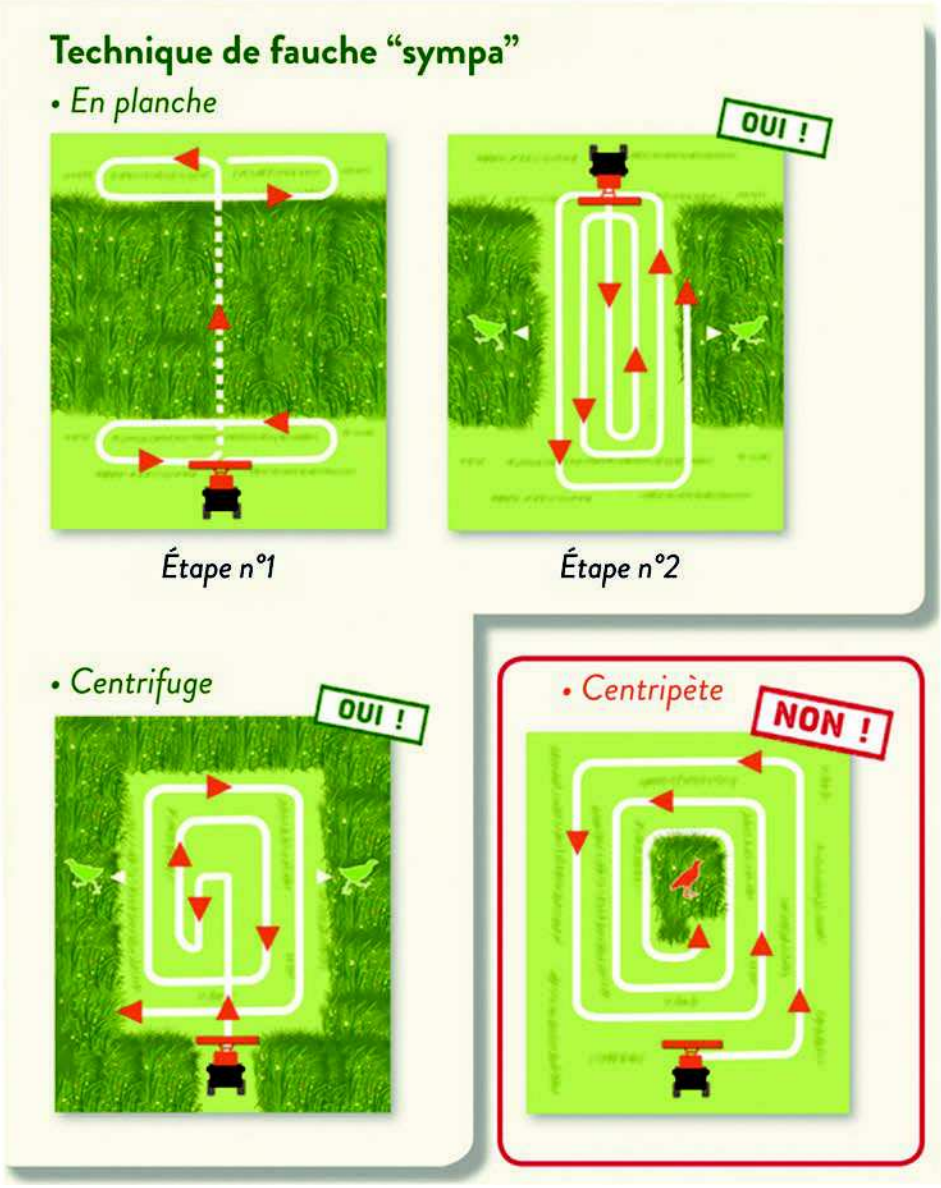

Pour en savoir plus:

www.cercles-naturalistes.be/ Information/Documents/Viroinvol/Courrier-du-Rale/5-1996.pdf
www.rale-des-genets.fr/IMG/pdf/guidetechniqueliferdg-4.pdf